

Les informations ci-dessous sont vulgarisées à partir des renseignements disponibles au <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-sociale-et-solidarite-sociale>.

Prestations pour un·e adulte en 2023

Programmes		Montants
Objectif emploi <i>Primo demandeurs sans contraintes à l'emploi reconnues par le ministère</i>		770 \$ *
Aide sociale	<i>Sans contraintes à l'emploi reconnues par le ministère</i>	770 \$ **
	<i>Contraintes temporaires à l'emploi reconnues par le ministère</i>	923 \$
Solidarité sociale <i>Contraintes sévères à l'emploi reconnues par le ministère</i>		1 205 \$
Revenu de base <i>Contraintes sévères à l'emploi reconnues par le ministère depuis 66 des 72 derniers mois</i>	<i>Un·e adulte en couple</i>	1 211 \$
	<i>Un·e adulte sans conjoint·e</i>	1 548 \$

Prestations pour deux adultes en 2023 ***

Situations	Montants
Deux adultes sans contraintes à l'emploi reconnues par le ministère	1 167 \$
Un·e adulte sans contraintes à l'emploi reconnues par le ministère et un·e adulte avec contraintes temporaires à l'emploi reconnues par le ministère	1 320 \$
Deux adultes avec contraintes temporaires à l'emploi reconnues par le ministère	1 431 \$
Un·e des adultes a des contraintes sévères à l'emploi reconnues par le ministère (solidarité sociale)	1 765 \$

Prestations pour conjoint·e d'étudiant·e en 2023

Situations	Montants
Conjoint·e d'étudiant·e sans contraintes à l'emploi reconnues par le ministère (aide sociale)	245 \$
Conjoint·e d'étudiant·e avec contraintes temporaires à l'emploi reconnues par le ministère	398 \$
Conjoint·e d'étudiant·e avec contraintes sévères à l'emploi reconnues par le ministère (solidarité sociale)	661 \$
Conjoint·e d'étudiant·e primo demandeur sans contraintes à l'emploi reconnues par le ministère (objectif emploi)	770 \$

* En participant à Objectif emploi, les prestataires reçoivent une allocation de participation qui s'ajoute à leur prestation. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page suivante : <https://www.quebec.ca/emploi/programme-objectif-emploi>

** Un ajustement pour personnes seules de 50 \$ peut être ajouté à la prestation selon certaines conditions. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page suivante : <https://www.mani.mess.gouv.qc.ca/?sujet=42428>

*** Les prestataires en couple avec un·e prestataire du Programme de revenu de base sont considéré·e-s comme des personnes seules et reçoivent une prestation pour un·e adulte selon leur programme.